

Paris, le 12 septembre 2022

Monsieur le Secrétaire Général,

Le SAPACMI souhaite vous alerter sur les sérieuses difficultés de fonctionnement des Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT).

Des collègues des CERT permis de conduire, particulièrement ceux de Tours et Bordeaux, tirent la sonnette d'alarme mais d'autres nous ont fait part aussi de leurs grandes difficultés.

Dans les CERT PC, les stocks enflent sous le double effet de la saisonnalité de certaines demandes (classique en cette période), mais surtout de la baisse drastique des effectifs. Les CERT ne sont pas des services attractifs et ont beaucoup de mal à recruter. En conséquence, les effectifs partants sont rarement remplacés et éventuellement compensés par quelques mois vacataires de plus en plus difficiles à obtenir et à recruter. Ce phénomène ne fera que s'amplifier avec les perspectives de départs en retraite qui sont particulièrement inquiétantes dans les CERT du fait de nombreux anciens agents de titres y "finissant" leur carrière.

Cette situation est en outre amplifiée par de très nombreux agents en CLD/CLM, CMO ordinaires longs ou encore en rupture conventionnelle. Si cette situation n'est pas spécifique aux CERT, elle prend une ampleur toute singulière compte-tenu de l'activité propre à ces services qui sont des unités de production de masse.

Ces irritants RH ont un impact non négligeable sur les délais qui s'allongent alors même que l'efficacité des agents est très au-delà de l'objectif ministériel (l'objectif officiel est de 55/jour pour les CERT PC, or, en 2022, on arrive selon les périodes à 80/jour à Bordeaux, Lille, Rennes, Evry, Cergy, Perpignan, etc.). Face à ce constat, il convient de se poser la question de la seule pertinence de cet indicateur alors que la masse des dossiers croît inexorablement.

À ces problématiques RH viennent s'ajouter encore de trop nombreux dysfonctionnements techniques du système d'information (SIPC) qui, in fine, génère sa part de difficultés au premier rang desquelles la perte de production d'heures entières qui, dans les CERT et à l'échelle nationale, se chiffrent en centaines voire milliers de dossiers dont l'instruction est retardée.

A cela s'ajoute l'inactivité technique au sein des équipes dont le moral et la motivation se trouvent par là-même entamés.

Le problème majeur des CERT, services à compétence inter-régionale, réside dans le fait qu'ils sont gérés localement et aussi qu'ils semblent devenus la variable d'ajustement RH des autres services en difficulté (Étrangers – SGCD notamment).

Les postes au sein des CERT devraient être sanctuarisés et ceci d'autant plus lorsque l'on sait que la moindre absence impacte le stock. Pour autant, rien n'est fait en ce sens ni en local ni par la DMAT.

À l'évidence, les délais vont s'allonger, la grogne des usagers va s'amplifier et les CERT seront stigmatisés alors même que cette situation relève de problèmes RH et d'une absence totale de GPEEC.

À ce jour, nous relevons que même le dispositif d'aide par un autre CERT qui avait été mis en place par la DMAT semble ne plus fonctionner car les préfets sollicités s'y refusent. C'est dire l'état de la situation.

Dans les CERT CNI/PASSEPORTS, la pression médiatique et politique - comme pour les cartes grises - a entraîné un plan de mobilisation de mois vacataires.

Ces CERT fonctionnent aujourd'hui avec des contractuels - plus nombreux que les titulaires dans certains CERT comme à Toulon - et quelques mois vacataires essentiellement en novembre et décembre. Alors que les besoins sont sur l'année et plus particulièrement l'été. Le renfort même des services par des vacataires n'est ni anticipé, ni même pensé au niveau de la place physique ou du matériel nécessaire, ce qui rajoute aux difficultés.

La rapporteure spéciale de la Commission des Finances sur la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » n'a pas manqué de dénoncer cette situation dans son rapport de fin 2021 sur le PLF 2022 en écrivant que les CERT ne disposent pas des effectifs nécessaires pour faire face aux variations d'activité. Pour la DMAT, ils sont calibrés pour fonctionner à flux constants et des renforts permettent de faire face au surplus de demandes. Or, rappelons-le, les missions d'instruction des demandes de titres ont été confiées au réseau préfectoral et doivent, à ce titre, être remplies par des fonctionnaires.

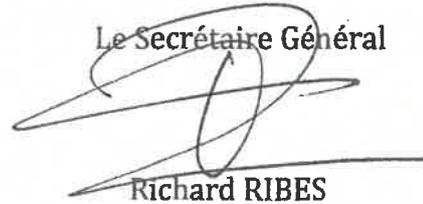
Ce constat est accablant et il est urgent de réévaluer les besoins au sein des services instructeurs car à défaut, c'est la viabilité de tout le système qui devra être interrogée.

Le SAPACMI sait combien vous êtes attaché à laisser les préfets concernés à la manœuvre, mais face à une situation qui ne peut que continuer à se dégrader, sans doute est-il nécessaire, sinon urgent, ne serait-ce que pour répondre aux attentes des usagers, de reconsidérer avec la DMAT le pilotage des CERT.

Ayant trop souvent été par le passé déçus par l'administration du manque de prise en compte réel de nos alertes successives sur le sujet, nous mettons cette fois-ci aussi en copie le Directeur de cabinet du ministre à qui nous demandons de porter la plus grande attention à ce courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Richard RIBES

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI
Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur

-copie à Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre